

La salubrité et la Montérégie font-elles bon ménage ?

Myriam Carrier¹, Alexis Girard¹, Flavi Mansour¹, Imane Nait Abbou¹, Monia Ghorbel^{1,2}, Nabila Kadaoui^{1,2}
 1. Université de Sherbrooke 2. Direction de santé publique – CISSS de la Montérégie-Centre



INTRODUCTION

L'insalubrité d'un logement influence la santé de ses occupants



Les municipalités ont le pouvoir d'intervenir dans des cas d'insalubrité. Plusieurs villes Montérégiennes ne sont pas dotées d'une réglementation qui encadre cette intervention

OBJECTIFS

- Dresser le portrait des actions municipales en matière d'insalubrité en Montérégie
- Identifier les municipalités Montérégiennes ayant une réglementation en matière d'insalubrité des logements
- Identifier les obstacles et les facteurs facilitants l'intervention municipale pour la gestion des problématiques d'insalubrité résidentielle dans la région

MÉTHODE

Étude descriptive transversale



- Les 145 municipalités de la région sociosanitaire de la Montérégie



- 31 questions envoyés aux directeurs généraux des municipalités
- SurveyMonkey



- 2 avril au 11 avril 2019

Analyses de fréquences et comparatives de proportions

RÉSULTATS TAUX DE RÉPONSE 59 %

FIG. 1: RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES SELON LEUR TAILLE

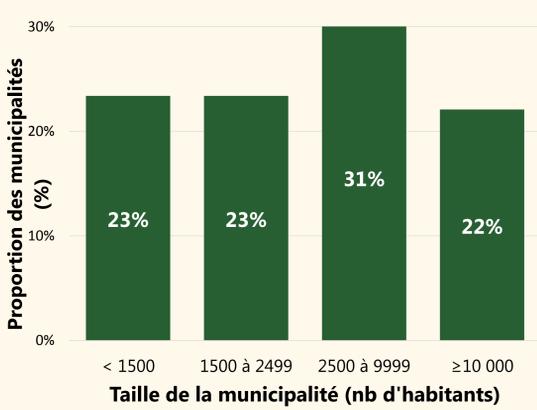
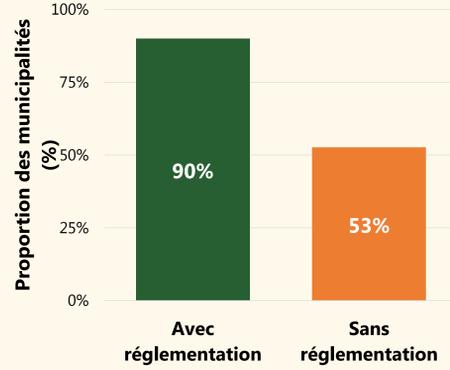
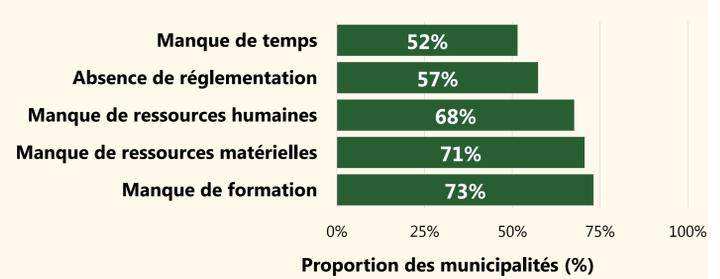


FIG. 2: RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS QUI INTERVIENNENT EN RÉPONSE À UNE PLAINTE



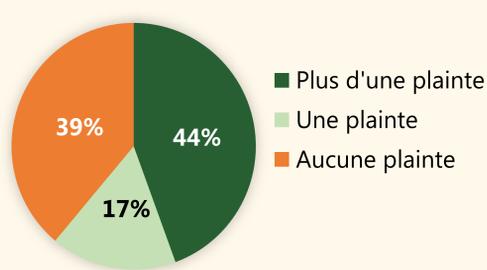
- 68 % des municipalités interviennent lors d'une plainte
- 42 % des municipalités ont une réglementation

FIG. 3: PROPORTION DES MUNICIPALITÉS SELON LES OBSTACLES SOUVENT RENCONTRÉS EN INTERVENTION



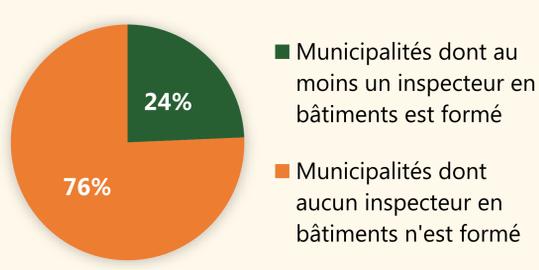
70 % des municipalités collaborent avec des partenaires; 20 % ont des ententes

FIG. 4: PROPORTION DES MUNICIPALITÉS SELON LEUR NOMBRE ANNUEL MOYEN DE PLAINTES



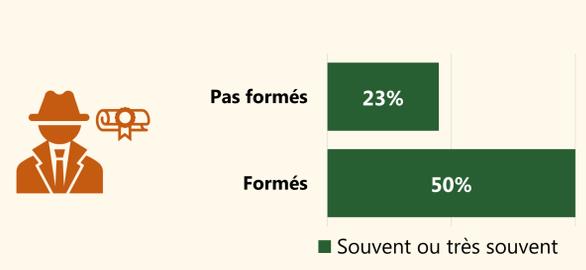
L'encombrement est le problème le plus fréquent et le plus difficile à résoudre pour une majorité des municipalités

FIG. 5: PROPORTION DES MUNICIPALITÉS DOTÉES D'INSPECTEURS EN BÂTIMENTS FORMÉS EN INSALUBRITÉ



- 95 % des municipalités ont au moins un inspecteur, parmi celles-ci 84 % ont au moins un inspecteur en bâtiment
- 60 % des municipalités font une inspection visuelle et 28 % une inspection approfondie lors des cas d'insalubrité

FIG. 6: FRÉQUENCE D'INSPECTION APPROFONDIE SELON LE STATUT DE FORMATION DES INSPECTEURS



FORCES

- Première étude en Montérégie sur le sujet
- Bon taux de réponse
- Bonne représentativité des tailles des municipalités

LIMITES

- Potentiel biais de désirabilité sociale
- Biais de sélection possible

RECOMMANDATIONS

Aux municipalités de la Montérégie

- de se doter d'une réglementation en insalubrité
- de favoriser la formation de leur inspecteurs sur la problématique d'insalubrité
- de renforcer leurs partenariats par l'établissement d'ententes dans la gestion des problèmes complexes d'insalubrité

CONCLUSION

- Les municipalités ayant une réglementation interviennent nettement plus
- L'inspection est plus approfondie lorsque les inspecteurs sont formés
- Quelques municipalités seulement ont établi des ententes avec les partenaires

RÉFÉRENCES

Levasseur, M-E., Leclerc, J-M. (2017), Qualité de l'air et salubrité : Intervenir ensemble dans l'habitation au Québec. Institut National de Santé Publique du Québec.